COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteurs 4 et 5 : "Sainte-Anne / les Lauriers / la Belle Isnarde / le Moulin Blanc Canebiers et environs"

JEUDI 24 MARS 2016 à 18 heures, Ecole de Voile

Etaient présents :

Monsieur le Maire

Mme SIRI, adjointe, « coordinatrice suppléante des comités de quartiers »,

Mme ANSELMI, adjointe, présidente du quartier n°4,

Mme GIBERT, conseillère municipale, présidente suppléante du guartier n°4.

Mme REBUFFEL, conseillère municipale, présidente du quartier n°5,

MM. GUIBOURG, HAUTEFEUILLE et PERRAULT, conseillers municipaux délégués,

M. CATINO, directeur général adjoint des services,

M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,

Mme BLANQUET, représentant la police municipale,

Mme DUPERRET, responsable administrative de la Police Municipale,

Mme KINDERSTUTH, ambassadrice du tri, Communauté de Communes du Golfe de SAINT-TROPEZ.

M. MATTEI, coprésident du quartier n°4 Mme TURION, coprésidente suppléante du quartier n°5

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusé:

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers" M. RESTITUITO, adjoint, président suppléant du quartier n°5 Mme PERRON, coprésidente suppléante du quartier n°4.

* * *

Après avoir remercié les participants et excusé l'absence de M. GIRAUD, **Mme SIRI** ouvre la 16^e session des Comités de Quartiers.

A l'appui d'un document power point, les principaux chantiers et travaux sont présentés.

REPONSES à VOS REQUETES

A la suite des doléances formulées lors des « comités de quartiers » d'octobre 2015, les actions suivantes ont été menées :

- Lotissement des Lauriers: papillonnage de la Police Municipale sur les deuxroues en stationnement gênant appartenant aux nouveaux locataires des logements sociaux « Les Lices » et « Le Couvent », courrier au bailleur social et relance, mise en place de distributeurs de sacs pour déjections canines, nombreuses rencontres entre M. FOIREST et M. RUIZ,
- Route de Sainte-Anne : signalisation des embases des candélabres,
- Avenue Foch : végétation débordante : contact pris avec le propriétaire : nouvelles essences moins allergènes en attente de plantation.

TRAVAUX REALISES

- Avenue Signac : remplacement d'une partie du réseau d'assainissement : 100.000 €
- Maison de retraite : fourniture et poste de 11 paires de volets : 16.000 €, création d'une cuisine et d'une salle pour les Personnes à Mobilité Réduite au rez-de-chaussée, au premier étage, ouverture prochaine d'un espace « Alzheimer » afin de maintenir les pensionnaires malades dans l'établissement, réfection du réseau d'eau chaude pour les sanitaires, installation d'un deuxième ascenseur en 2017, avant l'été installation de la climatisation uniquement dans les couloirs et dans les espaces communs (ce dispositif étant interdit par les normes dans les chambres des pensionnaires).
- Route des Salins : confortement ponctuel des berges entre le stade et le carrefour avec le chemin de la Moutte : 155.000 €
- Chemin des Vanades : réalisation d'une partie du réseau d'assainissement :
 51.000 €
- Moulin Blanc : confortement de la falaise : 98.000 €. Il s'agit de la falaise qui se trouve à l'arrière de la Croix-Mallet et qui surplombe le gymnase (COSEC). Suite aux derniers travaux de 2000, le terrain a évolué, notamment suite aux intempéries. Aujourd'hui, après deux mois de travaux, la falaise est en sécurité.
- Chemins de l'Estagnet et de la Fontaine du Pin : curage des ruisseaux.

TRAVAUX en COURS

- Route des Salins : réfection des enrobés entre les chemins de l'Estagnet et de la Fontaine du Pin : 175.000 €.

M. HAUTEFEUILLE tient à préciser que cette intervention a été réalisée à la demande pressante des riverains. Maintenant, la couche de roulement est parfaite. L'année prochaine, une deuxième tranche sera réalisée, puis deux autres suivront.

- Stade des Salins : réfection des vestiaires : 51.000 €

TRAVAUX à VENIR

 Chapelle Sainte-Anne : modification de l'entrée du parking afin d'en améliorer l'accès.

PLACE BLANQUI et ses ABORDS

Les travaux d'aménagement de cet espace se termineront en juin prochain. Le coût du chantier d'élève à 2.650.000 €.

MUSEE de la GENDARMERIE et du CINEMA TROPEZIEN

Le coût de l'aménagement du musée s'élève à 2.040.000 € TTC.

Les travaux ont débuté en octobre 2014 et se sont achevés en décembre 2015.

L'aménagement scénographique débutera à partir du 4 avril 2016 pour une ouverture au public prévue fin juin.

CAPITAINERIE

Le coût total du projet s'élève à 2.530.000 €.

La phase « gros œuvre » est actuellement en cours.

Le chantier sera terminé au printemps 2017.

LOGEMENTS

Petit rappel du programme global :

20.000 m² de SHON pour environ 250 logements dont :

- 84 en accession
- 167 en location pour actifs.

2000 m² de locaux d'activités.

750 places de stationnement (500 aux Lices et 250 sur Foch) dont un parking public souterrain de 100 places, remplaçant l'ancien aérien.

L'ancien Hôpital :

L'opération compte six bâtiments :

- 3 en accession pour 60 logements,
- 3 en location avec 80 logements qui seront gérés par le bailleur social ARCADE.
- 1 parking public souterrain d'environ 100 places.

La livraison est prévue pour l'été 2016.

Monsieur le Maire tient à préciser que la zone sera aérée avec notamment l'espace central qui va séparer la partie locative de l'accession et un cheminement piétonnier permettant de traverser l'ensemble immobilier.

ENVIRONNEMENT

Moustiques

A l'appui de la nouvelle campagne d'affichage, il est rappelé l'impérieuse nécessité de veiller à ne pas conserver d'eau stagnante dans les propriétés afin de limiter au maximum la prolifération des larves de ces insectes.

Tri

De nouvelles affiches concernant le tri sélectif sont en cours de diffusion. De nouvelles dispositions plus simples y sont présentées.

LA PAROLE AUX ADMINISTRES

Curage des ruisseaux

Un riverain tient à remercier les services municipaux qui se sont occupés de cette intervention.

Route de Sainte-Anne

Des piliers en béton ont été installés sur une partie de cette voie, des informations sont demandées à ce sujet.

Il s'agit de poteaux ponctuels qui supportent un câble électrique alimentant un chantier privé du secteur. Ils relèvent de la responsabilité du propriétaire.

Route des Salins

Curage - végétation :

L'application du nouvel enrobé a été constatée par les riverains mais l'entretien des ruisseaux dans certains secteurs semble inexistant. Ces derniers sont remplis d'herbes, de terre, Depuis 1983, la portion comprise entre l'ancienne maison de Me PARA et Colette n'a jamais été entretenue. Des débordements d'eau sur la chaussée sont systématiquement constatés lors des précipitations et à l'occasion de l'arrivée des résidences secondaires. Le problème a été signalé à plusieurs reprises, depuis 4 ans, auprès des Services Techniques, sans aucune suite.

Par ailleurs, la végétation déborde à de nombreux endroits et rend la circulation des piétons particulièrement difficile et dangereuse.

Le long de la pépinière RESTITUITO, le ruisseau à défaut d'être curé, doit être busé.

MM. HAUTEFEUILLE et BEY prennent note de ces dysfonctionnements et organiseront une rencontre sur place dans les meilleurs délais.

M. HAUTFEUILLE précise qu'une première tranche de consolidation des berges a été réalisée dans la partie comprise entre le stade et les Salins. Une deuxième tranche est prévue.

De plus, un avant-projet existe concernant la route des Salins avec notamment la création d'une piste multifonctions (piétons et cyclistes). Les emprises au sol devront être vérifiées en tout premier lieu.

<u>Sécurité – circulation – stationnement :</u>

Du chemin de l'Estagnet à la Fontaine du Pin, la circulation des piétons et cyclistes est devenue particulièrement dangereuse. A partir de l'abri bus jusqu'à la pépinière RESTITUITO, un important travail est à faire car la végétation déborde, des grillages sont abimés, de la terre et des herbes empiètent sur la route.

Il serait souhaitable que dans le cadre des nouvelles constructions, il y ait obligation de végétaliser les clôtures et de maintenir des espaces praticables pour les piétons. De plus, le trottoir installé en partie sur la route des Salins doit être continué.

Par ailleurs, le problème du stationnement des véhicules, toute l'année, sur une partie des bas côtés de la voie, est une nouvelle fois déploré. Les piétons sont obligés de se déporter sur la voie de circulation.

L'hôtel SEZZ maintient son portail fermé. De ce fait, les personnels, livreurs, ... stationnent sur la chaussée. Des consignes doivent être données au gérant à ce sujet.

Elargissement de la voie :

Un ancien élu intervient concernant la route des Salins. Après la guerre, une décision interministérielle prévoyait l'élargissement de la voie. Cette disposition était également prévue au Plan d'Occupation des Sols et appliquée sous les anciennes municipalités. Des aménagements routiers ont été successivement prévus tels que trottoirs, rond-point ... mais depuis plusieurs années, la situation semble figée.

Par ailleurs, des dispositions règlementaires précisent que les entrées des propriétés doivent être laissées libres d'accès, sans aucun stationnement. Le règlement n'est pas appliqué.

M. GUIBOURG précise que concernant l'hôtel SEZZ, la clôture a été installée en retrait, en fonction du portail. Quant à l'acte de cession, il n'a toujours pas été signé.

Un plan d'alignement est en cours d'élaboration en mairie et nécessite beaucoup de préparation.

Concernant la végétation débordante, selon la procédure, des courriers seront adressés aux propriétaires afin que des tailles soient opérées. Dans la négative, les interventions seront réalisées par les services municipaux, aux frais des particuliers.

M. HAUTEFEUILLE propose une visite sur place afin d'étudier la possibilité de disposer du mobilier urbain à certains endroits interdisant ainsi le stationnement sauvage.

Cellule « comités de quartiers »

Un riverain tient à informer l'assemblée sur la grande qualité du site internet de la Ville. Un onglet « comités de quartiers » y figure dans lequel l'ensemble des informations concernant le service sont consultables, y compris les comptes-rendus.

Mme SIRI profite de cette occasion pour remercier M. GIRAUD, adjoint et coordinateur des « comités de quartiers », pour son implication dans le maintien et le suivi des ses réunions privilégiées avec les administrés et rappelle à cette occasion qu'il s'agit de la 16ème session.

M. HAUTEFEUILLE quant à lui rappelle la mise en place du « numéro vert » et incite vivement les administrés à le composer tout au long de l'année pour signaler les dysfonctionnements en temps réel.

Plan Local d'Urbanisme

Il est demandé si les distances de largeur de la voie sont mentionnées.

M. GUIBOURG précise qu'un emplacement réservé est prévu tout le long de la route mais qu'il ne s'agit pas d'un vrai plan d'alignement qui se termine presque toujours et malheureusement par des expropriations.

M. BEY rappelle qu'auparavant, il existait la possibilité par les propriétaires de céder gratuitement une bande de terrain. Aujourd'hui, une décision du Conseil d'Etat interdit cette procédure. Dorénavant, si la Commune souhaite agrandir une voie, elle doit acquérir les parcelles nécessaires au prix des Domaines.

Moustiques

Des précisions sont demandées concernant la période la plus propice pour réaliser le traitement contre les moustiques.

M. BEY informe les participants que le meilleur moment est actuellement. C'est au niveau des larves que les produits agissent.

De plus, il est rappelé l'impérieuse nécessité d'éviter tout ce qui peut contenir de l'eau stagnante.

L'année dernière, au cours de la réunion concernant le quartier, il avait été évoqué l'arrêté « Biotope » qui empêchait, entre autres, de traiter sur l'étang des Salins. Un courrier a été adressé par la Ville en Préfecture, au « comité de suivi du Biotope » afin d'obtenir une autorisation exceptionnelle pour pouvoir intervenir avant la saison car ce site représente un important foyer de développement de ces insectes.

Eclairage public

L'éclairage public est très important. Il a pu être lu dans la presse que les lampadaires du Port allaient être renouvelés, la dépense sera imputée sur le budget du Port.

Pour ce qui est l'éclairage installé en Ville ; il est bien souvent vétuste. Par exemple, de l'avenue Signac jusqu'au collège, quelques lampadaires de plus de 60 ans sont en fonctionnement et alimentés par des fils aériens. Il en est de même sur l'avenue Paul Roussel. Il serait souhaitable de faire disparaître tous les réseaux aériens.

De très bons résultats sont déjà visibles mais il reste beaucoup à faire, notamment en périphérie.

M. HAUTEFEUILLE tient à rappeler tout ce qui a été fait depuis que la nouvelle Municipalité est aux affaires. Il y a eu un tel retard depuis de nombreuses années, que des choix doivent être faits. La place des Lices, les quais du Nouveau Port, la Vieille Ville ont déjà été réhabilités. Bientôt viendra le tour du Vieux Port.

Monsieur le Maire confirme qu'une tâche importante reste à effectuer. La Municipalité est en place depuis huit ans seulement. Il y a des priorités et des contraintes budgétaires imposées par l'Etat.

Il est tout à fait d'accord avec le constat dressé mais il est impératif que ces travaux soient étalés dans le temps.

La route des Salins n'était pas prévue mais suite à des demandes et à son caractère dangereux, il a été décidé d'y consacrer une enveloppe destinée à sa réhabilitation partielle.

Il est important de se rendre compte que tout ce qui est entrepris l'est au détriment de ce qui aurait pu être fait dans un autre secteur.

Le point fort de l'année 2016 est « l'entrée de Ville ». Les élus ne manquent pas de volonté mais sont confrontés à des contraintes qui étaient moindres il y a quelques décennies.

Accès Personnes à Mobilité Réduite plage des Salins

Il est suggéré d'installer un accès mieux adapté destiné aux Personnes à Mobilité Réduite pour accéder à la plage des Salins. Le dispositif mis en place au niveau de la Traverse des Lices (vers le parking des Lices) est tout à fait conforme et pratique et conviendrait très bien.

M. HAUTEFEUILLE informe les participants qu'un équipement du même type est disponible au sein du parc de mobilier urbain stocké dans les locaux des Services Techniques. Il pourra être mis en place dans les meilleurs délais.

Sécurité routière

De nombreux équipements interdisant le stationnement en bordure de route sont recensés dans le secteur. Certains d'entre eux sont en pierre et de petite hauteur. Ils disparaissent trop souvent sous les herbes et ne sont donc plus visibles. Le risque d'accident est important si un deux-roues ou un piéton venait à les percuter.

M. HAUTEFEUILLE approuve ce constat, d'autant que les blocs disposés ne sont pas règlementaires. Une visite sur place sera prévue et des dispositions sécuritaires prises.

Ruisseau chemin de la Moutte

Le ruisseau longeant le parking de la Moutte est complètement obstrué.

Une intervention sera programmée par les équipes techniques.

Stationnement route des Salins

Le problème du stationnement d'une dizaine de véhicules, l'été notamment, du côté de la route des Salins, à proximité du restaurant « Les Salins », est une nouvelle fois déploré. Ces véhicules ne permettent pas la circulation des piétons qui doivent emprunter la voie de circulation. Il est rappelé qu'une dizaine d'années auparavant, le stationnement y était interdit et la consigne était respectée.

Monsieur le Maire rappelle que la capacité d'accueil du parking des Salins est limitée et l'occupation payante. Ce stationnement en bord de route est une facilité accordée à certaines personnes âgées, riveraines ou autres. L'interdiction nécessiterait que la Police Municipale patrouille régulièrement et verbalise ou la mise en place de mobilier urbain. Le sujet sera de nouveau étudié.

M. HAUTEFEUILLE précise que l'installation d'une glissière en bois a été envisagée, sans toutefois interdire le stationnement. Cette option nécessiterait de récupérer de la voirie.

Monsieur le Maire suggère d'étudier la possibilité d'aménager le fossé en le busant. Cela permettrait ainsi de créer un accès réservé aux piétons et de palier au danger de chute.

<u>Déchetterie</u>

La gratuité des dépôts de déchets verts sur ce site a été demandée par les utilisateurs depuis plusieurs mois. Des dispositions devaient être annoncées à ce sujet en 2016. Il est rappelé le tarif appliqué à ce jour : 9 € le m3.Des précisions sont demandées à ce sujet.

Mme KINDERSTUTH informe les participants du retard des travaux de la commission en charge de ce thème au sein de la Communauté de Communes. Le dossier est toujours en cours mais n'a pas encore été présenté aux élus communautaires. Une réponse était espérée avant les « comités de quartiers » mais cela n'a pas été possible. Il est rappelé qu'actuellement, les dépôts de déchets verts sont payants dans toutes les déchetteries.

Réglementation des feux

Des dispositions règlementent l'utilisation des feux dans les jardins. Toutefois, de nombreux brûlages sont constatés. La loi semble transgressée.

Monsieur le Maire informe les participants que pour l'instant, une tolérance est accordée en matière de brûlage. Il est toutefois nécessaire d'obtenir une autorisation municipale.

Tri sélectif

Malgré la mise en place de nombreux équipements destinés à recevoir les déchets de tous types, des débordements sont constatés.

Mme KINDERSTUTH rappelle que pour les commerçants sédentaires et forains, des horaires particuliers de dépôts existent. Il est également en projet de rajouter des containers uniquement les jours de marché. Ces derniers seront retirés de la voie publique une fois les étals remballés.

Monsieur le Maire pense qu'il va de nouveau être nécessaire d'utiliser les pouvoirs de police du Maire car de nombreux relâchements sont constatés. Les horaires ne sont pas respectés et le tri non plus. Des cartons et détritus sont abandonnés sur la voie publique en toute incivilité.

Mme KINDERSTUTH informe l'assemblée qu'une nouvelle campagne de communication se déroulera très prochainement auprès des 800 commerçants. Cette année, elle débutera le 11 avril avec l'appui de la Police Municipale.

De plus, un arrêté municipal est en cours de préparation précisant les horaires. Si les consignes ne sont pas respectées, la verbalisation sera appliquée.

Carrefour de la Croix de Fer

Des précisions sont demandées concernant les dispositions actuellement prises au niveau de ce carrefour, ainsi que sur la destination du square voisin.

M. HAUTEFEUILLE précise qu'il s'agit d'une phase provisoire qui devrait permettre aux élus et services, durant l'été, de constater le fonctionnement des flux dans le secteur. Les balises en plastique actuellement en place seront prochainement remplacées par des équipements plus esthétiques.

Monsieur le Maire reconnaît qu'il faudra intervenir au niveau du square. Dans l'immédiat, la végétation doit être réduite dans sa hauteur et l'éclairage amélioré. De gros investissements de sont pas prévus dans l'immédiat mais lorsque l'aménagement définitif du secteur sera d'actualité, la réhabilitation du jardin sera intégrée.

Concernant le problème de fréquentation du site par des SDF, il relève de la Police Municipale. Une surveillance particulière doit être portée à ce secteur, y compris au niveau de la place Blanqui.

Il est également demandé les raisons qui ont motivé le nouvel aménagement routier dans le carrefour.

M. BEY précise que les élus et services se sont aperçus que les automobilistes qui rentraient en Ville, en direction du Port, ne respectaient pas la priorité à droite. La volonté est donc de tester aujourd'hui sur ce carrefour la fluidité de la sortie de Ville et voir si les dispositions règlementaires seront mieux appliquées.

Monsieur le Maire ajoute que la sortie de Ville sera privilégiée, notamment pour les camions.

Place Blanqui

Cette zone est particulièrement inondable lors des fortes précipitations. Des informations sont demandées concernant les dispositions prises dans le cadre du réaménagement du quartier.

M. HAUTEFEUILLE intervient. Le ruisseau dit « Bergon » est parfaitement connu. Il déborde rarement mais c'est arrivé en 2009 et 2011.

L'écoulement du quartier est tributaire de l'ouvrage souterrain qui débouche au niveau de la Société Nautique qui pourra être reconfiguré dans le cadre du réaménagement de l'esplanade du Nouveau Port.

Concernant la place Blanqui, l'architecte et les bureaux d'études ont bien pris en compte ce type de débordements. Le profil même de la place a été étudié afin que les eaux n'arrivent pas devant les façades du musée de la Gendarmerie.

M. BEY précise que des marches vont être créées. Auparavant, la totalité de la pente de la place était dirigée vers le musée. La préoccupation du bureau d'études et de l'architecte a été de redresser la plus grande partie de la place de façon à ce que toutes les eaux soient récupérées dans le collecteur créé au milieu et qui ira se jeter sous l'Hôtel de Paris. De plus, la création de caniveaux est prévue devant toutes les habitations et le musée.

Monsieur le Maire tient à souligner que le réseau d'évacuation situé sous le parking est en très bon état.

<u>G.P.S.</u>

Certains opérateurs de ces systèmes de guidage ne semblent pas détenir les informations concernant la nouvelle numérotation. Certaines adresses restent introuvables.

Logements en accession

Le pourcentage de Tropéziens ayant acquis des appartements dans les nouveaux programmes est demandé.

Monsieur le Maire annonce qu'il ne détient pas d'information précise pour le moment à ce sujet. Toutefois, une estimation pourra être demandée à KAUFMAN & BROAD, unique gestionnaire des acquisitions.

La séance est levée à 20 heures.

Les Présidentes des Quartiers,

Andrée ANSELMI et Claudie REBUFFEL